



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-104-AGDC

Nomenclature : 3.3.1 Domaine ou patrimoine – location prise

**OBJET : STATION BIOGNV A BOE : CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'assemblée le projet d'achat par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne à l'Agglomération d'Agen, d'un terrain situé avenue d'Aquitaine au Lieu-dit « Méplait » à Boé, pour un montant de 121 905 euros, afin d'y faire implanter une station de distribution de BioGNV.

La promesse unilatérale de vente a été signée par acte notarié le 21 mars 2023.

Par délibération du 19 septembre 2022, le Comité Syndical a approuvé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'une station bioGNV sur ce terrain.

Monsieur Le Président indique que l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 9 janvier 2023, en vue de retenir un candidat capable d'investir, construire, exploiter et maintenir la future station BioGNV dans les meilleures conditions.

La future station devra être ouverte au public, 24h/24, 7J/7 avec un haut niveau de service.

Un seul candidat a déposé une offre avant la date limite de dépôt des offres fixée au 15 janvier 2023 à midi.

Il s'agit de la société Bio-GNV du Confluent sise ZAC du Confluent – 47160 Damazan.

Après analyse de l'offre par les services de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, conformément aux critères de jugement des offres fixées dans le Règlement de l'AMI :

- Qualité technique de la proposition (35/100)
- Délai de réalisation (15/100)
- Tarification proposée, cohérence du compte prévisionnel d'exploitation et lisibilité sur l'évolution du tarif (30/100)
- Démarche de développement durable dans le cadre du projet (20/100),

il est proposé de retenir ce candidat qui s'engage, à son initiative, à ses frais et sous responsabilité exclusive, à créer, exploiter et entretenir la station BioGNV pendant la durée d'occupation proposée de 22 ans.

La société propose la création d'une station publique :

- ouverte 24h/24 et équipée d'un terminal carte bancaire
- adaptée au remplissage rapide de poids lourds
- raccordée au réseau de gaz GRDF
- proposant du GNC d'origine 100% renouvelable, le BioGNC,
- intégrée harmonieusement dans un espace urbain avec l'utilisation d'ombrières photovoltaïques d'une surface de 700 m², offrant un espace de distribution couvert et visant une neutralité carbone de l'installation.

Cette autorisation doit donner lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels, pour une durée de 22 ans, avec versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 6 300 € révisable.

Cette convention ne pourra être signée que si la société BioGNV du Confluent obtient l'autorisation d'urbanisme de construire la station et ses équipements.

Cette obtention conditionne également l'achat du terrain d'assiette du projet à l'Agglomération d'Agen.

Sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente du terrain situé à Boé par les représentants de TE 47 et de l'Agglomération d'Agen, il est proposé que le Comité Syndical :

- ➔ approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public sur le terrain de Boé à la société BioGNV du Confluent pour une durée de vingt-deux ans ;
- ➔ fixe le montant révisable de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 6 300 euros ;
- ➔ donne mandat à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public sur le terrain de Boé à la société BioGNV du Confluent pour une durée de vingt-deux ans ;
- **FIXE** le montant révisable de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 6 300 euros ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

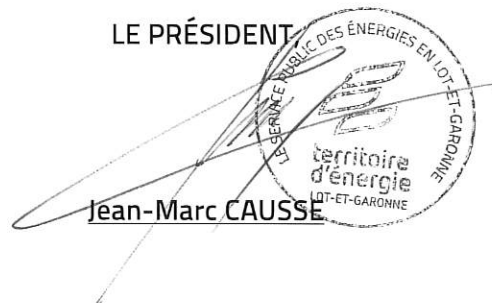
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE

AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_104_AGDC-DE
Reçu le 29/03/2023